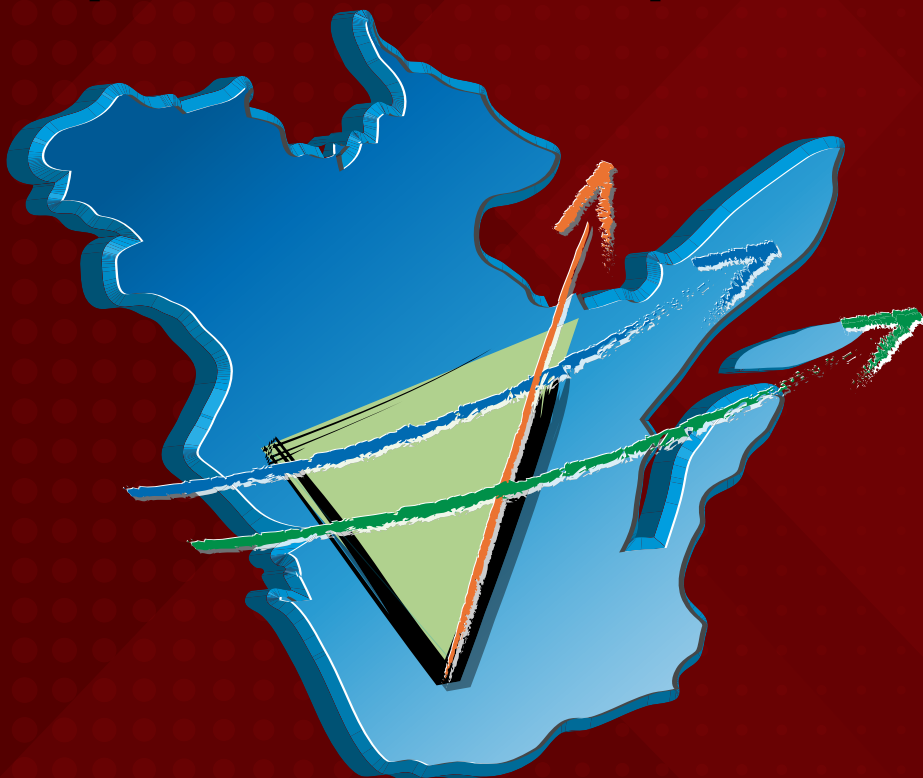


Le travail des regroupements régionaux d'organismes de personnes handicapées...



**...un investissement
qui fait la différence
pour un Québec inclusif.**

AQRIPH

Alliance québécoise des regroupements régionaux
pour l'intégration des personnes handicapées

**À vous,
Membres de l'Assemblée nationale,
Partenaires locaux, régionaux et nationaux,
Travailleurs qui oeuvrent auprès des personnes
handicapées et des familles,
Citoyens qui croient à une société québécoise inclusive.**

L'Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées (**AQRIPH**) est un organisme national de promotion des intérêts et de défense des droits des personnes handicapées et de leur famille. Elle est formée de 15 regroupements régionaux (**ROP**) qui sont présents sur le territoire québécois et qui rassemblent plus de 350 organismes locaux de personnes handicapées et de parents.

Pour l'AQRIPH, **la participation sociale des personnes handicapées constitue un enjeu sociétal incontournable.** À ce titre, la concertation des régions est la condition gagnante de ses actions et réalisations.

Cette concertation s'est développée dans une perspective de co-construction avec l'État québécois. L'approche privilégiée met en valeur l'implication d'une pluralité d'acteurs dans la recherche, l'élaboration et la mise en œuvre de solutions ayant comme finalité l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées.

Les objectifs du présent document sont de vous démontrer l'importance du travail de défense collective des droits des regroupements régionaux, la reconnaissance de leur expertise au niveau scientifique et surtout, la pertinence de l'investissement gouvernemental en appui à leur mission.

En tant qu'élus, partenaires, travailleurs et citoyens, votre appui à notre réseau est essentiel pour faire du Québec la société la plus inclusive que l'on désire !

Merci à tous et chacun de vous !

L'unicité des regroupements régionaux

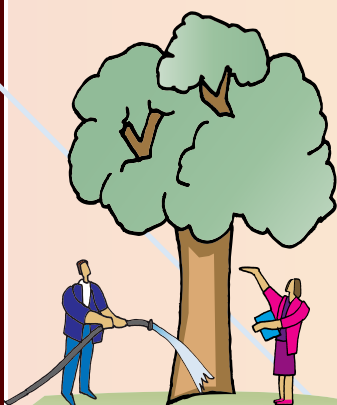
Les regroupements régionaux sont constitués d'instances de rassemblement, de concertation et de soutien aux organismes de base, ils sont des initiateurs d'activités de défense des droits, des interlocuteurs privilégiés des instances régionales ou locales, et servent de passerelle entre les organismes de base et l'AQRIPH.

L'expertise transversale des regroupements régionaux repose sur deux pôles distincts: la connaissance des réalités et des besoins exprimés par les personnes handicapées et leur famille et la maîtrise des principales lois, politiques, mesures et programmes.

La capacité pour les regroupements régionaux d'avoir une lecture fine et transversale des obstacles rencontrés et des réalités vécues par les personnes handicapées et leur famille favorise l'émergence de solutions appropriées et novatrices dans chacune des sphères de leur vie quotidienne et ce, dès la naissance.

Ainsi, les retombées émanant de leurs actions et la reconnaissance obtenue auprès de différents acteurs démontrent bien l'unicité des regroupements dans leur mission favorisant l'intégration et la participation sociale des personnes handicapées et de leur famille.

L'expertise des regroupements régionaux favorise l'émergence d'idées nouvelles au bénéfice de l'État et de la société québécoise.



**L'AQRIPH :
la voix des régions,
la seule véritable voie au national pour les régions**

L'AQRIPH constitue la voix des personnes handicapées et de leur famille auprès des instances gouvernementales et décisionnelles. Elle est l'instance nationale de concertation des régions.

La reconnaissance et l'expertise de l'AQRIPH font grandir l'intérêt public. Ses multiples interventions permettent de bonifier les grandes politiques sociales de l'État, ainsi que les lois, les programmes et les politiques qui visent à améliorer la qualité de vie des personnes handicapées et de leur famille.

À l'échelle nationale, le fait pour l'AQRIPH de participer activement et de manière constructive à différentes commissions parlementaires, consultations ou comités ministériels de travail, permet à l'État de mieux jouer son rôle de régulateur des services publics et d'y maximiser l'efficacité des crédits alloués.

Agir de concert avec l'AQRIPH, c'est, pour le gouvernement, agir directement avec les personnes handicapées qui composent environ 10 % de la population du Québec.

La présence active des ROP au sein de l'AQRIPH leur permet d'honorer leur mission tout en procurant au réseau de l'AQRIPH un caractère de concertation particulier et unique.

C'est ce qui fait de l'AQRIPH la seule véritable voie au national pour les régions et un allié naturel et de marque des pouvoirs publics.

Le modèle d'intervention de l'AQRIPH



Les interventions en matière de promotion des intérêts et de défense collective des droits des personnes handicapées et de leur famille

En région, les 15 regroupements

Partenaires

Ministères
Députation
Emploi-Québec
Services externe de main-d'œuvre
CISSS/CIUSSS
OPHQ
Commissions scolaires
Villes et MRC
Corporations de transport
Organismes communautaires

Dossiers travaillés

Soutien à la famille
Soutien à domicile
Intégration et maintien en emploi
Transition école / vie active
Activités socioprofessionnelles
Transport
Adaptation réadaptation
Accès à l'information
Hébergement
Services éducatifs
Services de garde
Loisir et culture



Le champ d'intervention des regroupements régionaux

Le champ d'intervention des regroupements régionaux est défini par l'expression **Du berceau au tombeau.**

En effet, les regroupements interviennent sur l'ensemble des sphères de la vie d'une personne handicapée, de la naissance à la mort.

Que ce soit une association de parents pour une famille ayant un nouveau-né handicapé ou un organisme qui traite du suicide assisté, en passant par l'ensemble des groupes qui interviennent sur les services scolaires, le transport adapté, l'intégration au marché du travail ou les banques de préposés pour des services à domicile, le champ d'intervention est large.

Les organismes du milieu associatif de l'AQRIPH qui interviennent sur l'ensemble du territoire québécois sont présents pour chacune de ces situations.

Avec sa structure régionale particulière, l'AQRIPH est le seul organisme national de défense collective des droits des personnes handicapées et des familles qui peut revendiquer un spectre d'actions aussi vaste, avec une présence dans tout le Québec aussi importante.



La reconnaissance et l'expertise des regroupements régionaux

L'importance de la reconnaissance des regroupements régionaux et de leur expertise a été démontrée scientifiquement dans un rapport de recherche produit en 2012 par le Réseau international sur le Processus de production du handicap (www.aqriph.com).

D'après cette recherche, c'est **4308 activités de défense des droits** qui ont été réalisées par les regroupements régionaux lors des exercices 2009-2010 et 2010-2011.

Comités de travail et tables de concertation	637
Instances de représentation secteur public, parapublic	664
Mobilisation sociale	135
Soutien aux membres	239
Représentations	274
Activités politiques non partisans	721
Activités médiatiques	117
Éducation populaire	1521

Ces activités contribuent au développement et à la diffusion de l'expertise des ROP et elles présentent le plus grand potentiel d'influence dans un contexte de collaboration et de partenariat.

Le recours à l'expertise des ROP nécessite un investissement constant d'importantes ressources financières et humaines, lesquelles ne sont pas toujours à la portée des regroupements régionaux puisque le financement de leur mission n'est pas à la hauteur des besoins. Le fait que plusieurs regroupements régionaux doivent régulièrement refuser de siéger sur des comités de travail ou des tables de concertation témoigne que leurs moyens ne sont pas suffisants pour répondre aux demandes d'expertises formulées par leurs interlocuteurs et leurs partenaires.

**Le gouvernement a-t-il les moyens de se priver
ainsi de l'expertise des ROP ?**

Le travail des regroupements régionaux : un investissement qui fait la différence !

Les regroupements régionaux et l'AQRIPH sont des organismes qui reçoivent du gouvernement du Québec un financement via le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales.

Ce soutien financier est à géométrie variable pour les regroupements régionaux, qui sont tous dans des situations financières très précaires. En 2001, l'AQRIPH a publié le Cadre de référence du milieu associatif de l'AQRIPH (www.aqriph.com) qui démontre les besoins financiers des organismes aux trois niveaux : **local, régional et national**.

Plus de 15 ans après cette publication, les niveaux de financement requis sont encore loin des besoins identifiés pour la réalisation de la mission globale des organismes.

Grâce à nos actions et à notre approche de co-construction avec l'État québécois, l'intégration sociale des personnes handicapées a fait des pas de géant, mais, il reste encore beaucoup à faire.

Dans cet esprit, et pour être à même de maintenir et d'améliorer le niveau d'intervention des regroupements régionaux, le rehaussement du financement à la mission globale est essentiel.

L'AQRIPH ne tiendra pas ici un discours de rentabilité économique pour démontrer l'importance du soutien financier gouvernemental, mais plutôt un discours de réussite sociale pour justifier cet investissement.

Accorder un financement adéquat aux regroupements régionaux, c'est investir et faire une différence pour que le Québec soit un jour une véritable société inclusive.

Résultats obtenus par des actions des regroupements régionaux

Dans les pages suivantes, l'apport des regroupements régionaux pour l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées et de leur famille sera **démontré par 3 exemples** concrets pour chacun des regroupements.

L'illustration est très limitative, mais elle atteint tout de même son objectif de démontrer, par ces exemples, des résultats obtenus suite à des actions réalisées par les regroupements régionaux.

Vous serez tous à même de constater l'impact réel de leur travail et le fait que le soutien financier gouvernemental accordé est un réel investissement pour une société plus inclusive.

**À la page 25, vous trouverez la liste
des regroupements régionaux membres de l'AQRIPH.**

Note importante :

**Sur le site Internet de l'AQRIPH, vous pouvez consulter
le document complet illustrant les exemples pour chacun
des regroupements avec plus de détails.**

Abitibi-Témiscamingue

Obstacles rencontrés

Actions réalisées

Résultats obtenus

Coupure des plateaux de travail dans les centres de réadaptation (CR), occasionnant un achalandage marqué dans les associations de personnes handicapées, sans aucune augmentation du financement.

Démarches afin de récupérer les sommes des coupures pour les remettre aux organismes et leur permettre de se restructurer afin de répondre à une hausse de leur clientèle causée par le retrait du CR.

En 1997, les sommes allouées ont été versées sous forme d'ententes de service pour onze groupes, ce qui leur a permis de structurer leurs services et de mettre des ressources supplémentaires en place.

Les liens se faisaient de façon ponctuelle entre le réseau de la santé et le réseau des services de garde, qui ont indiqué qu'ils se sentaient peu outillés quand venait le temps d'intégrer des enfants handicapés.

3 journées régionales entre les 2 réseaux et des intervenants des CPE, centres de réadaptation et CLSC. Il a été discuté de nos organisations, programmes, outils, interventions, etc.

Les intervenants des 2 réseaux se sont côtoyés, formation sur les déficiences dans le réseau CPE, et instauration de protocoles de collaboration entre les CR et les CPE et entre les CLSC et les CPE.

Peu de ressources existent en région pour faciliter l'intégration au travail de personnes handicapées éloignées du marché de l'emploi.

La région a développé l'approche Milieu de formation et de travail adaptés (MFTA), qui permet, avec un superviseur en entreprise privée et de notre milieu, de former la personne handicapée à un type d'emploi précis.

Depuis 2016, l'approche MFTA, exportable dans les autres régions du Québec, est maintenant disponible sous forme de programme accompagné d'un cahier de procédure et d'instrumentation.

Bas-du-Fleuve

Obstacles rencontrés

Actions réalisées

Résultats obtenus

Les personnes handicapées n'avaient pas accès aux édifices municipaux appartenant à la Ville de Rimouski.

Pendant des années, le ROP a fait la promotion de l'accessibilité universelle et réclamé une politique sur le sujet auprès du conseil de ville, du comité du plan d'action de la ville et au plan d'urbanisme.

La Ville a adhéré au principe et aura bientôt une politique d'accessibilité universelle. Elle envisage même un nouveau complexe piscine/glace qui serait un modèle du genre au Québec.

Les organismes communautaires n'avaient pas de lieu d'information, d'échange et de concertation avec le réseau de la santé.

Le ROP a fait diverses demandes, par écrit ou autrement à l'Agence et au CISSS pour la création d'un lieu de concertation permanent pour les services aux personnes DI/TSA/DP.

En septembre 2016, un comité de concertation a été mis sur pied entre le CISSS et les deux regroupements régionaux d'organismes de personnes handicapées.

Dans la région, les services de répit ne répondent pas aux besoins des familles car ils sont en nombre insuffisant.

Le ROP a fait de multiples interventions auprès de l'Agence et du CISSS, afin de faire augmenter le financement de ces services et pour mettre sur pied une maison de répit.

Un organisme local a reçu du financement supplémentaire pour bonifier ses services. Création d'un comité (ROP, organismes, CISSS) pour développer un modèle offrant une variété de formules de services de répit.

Centre-du-Québec

Obstacles rencontrés

Actions réalisées

Résultats obtenus

Historiquement, sur le territoire du CSSS de Drummondville, l'allocation de soutien pour le répit aux parents était réservée aux familles vivant avec un enfant handicapé de 18 ans et moins.

Le regroupement a dressé un portrait de la situation et, avec des membres et des parents, a rencontré l'Agence de la Santé et des Services Sociaux afin de dénoncer cette limitation.

À la fin 2014, l'allocation financière était désormais disponible à toutes les familles où vivaient un enfant handicapé, quel que soit son âge : un gain pour plus d'une vingtaine de familles.

De nombreuses personnes handicapées éloignées du marché du travail rencontrent diverses difficultés dans leur recherche d'emploi.

Le regroupement contribue activement avec divers partenaires à implanter un projet pilote de formation adaptée aux métiers de manœuvre et de journalier.

13 personnes handicapées ayant suivi la formation ont intégré un nouvel emploi avec succès.

En 2008, la majorité des 1 400 familles du Centre-du-Québec et de la Mauricie ayant un proche handicapé vivant à la maison présentait des signes évidents de fatigue.

Soutenu par une stratégie de relations publiques, un document comprenant plus de 35 témoignages de parents et présentant leurs attentes a été présenté à l'Agence de la SSS et aux 8 CSSS.

Dès l'automne 2009, il y a eu un ajout de 400 000 \$ récurrents au programme Soutien à la famille et aux proches.

Côte-Nord

Obstacles rencontrés

Suite au développement du Plan Nord, grandes difficultés de recrutement et de rétention d'un personnel qualifié en soutien à domicile, notamment en raison de la faiblesse du taux horaire offert.

Actions réalisées

L'Agence de la SSS a été interpellée par le regroupement afin d'améliorer l'offre de services aux personnes handicapées en s'assurant qu'elles puissent recruter et garder leurs préposés à domicile.

Résultats obtenus

En octobre 2012, l'Agence a accordé une augmentation de salaire des préposés à domicile, qui est passé de 11 \$ à 13 \$ l'heure, avec une indexation annuelle de 2 %.

En 2009, de nombreuses personnes ont manifesté leur désir d'en apprendre davantage sur les services offerts aux personnes handicapées et à leur famille.

Le regroupement a travaillé à la mise en place d'un forum régional en collaboration avec divers partenaires régionaux.

En avril 2011 s'est tenu un Forum «Mobilisation et soutien aux familles de personnes handicapées».

Les personnes handicapées de 21 ans et plus ne poursuivant pas leurs études et sans emploi se retrouvent devant l'impossibilité d'intégrer un centre d'activités ou d'avoir des activités de type socioprofessionnel.

Le regroupement a effectué diverses représentations en soutien au dépôt de deux projets d'activités de jour.

Un projet d'activités de jour a été retenu.

Celui-ci a pris son envol en avril 2014. Actuellement, sept personnes handicapées sont intégrées en ateliers.

Estrie

Obstacles rencontrés

La Ville de Sherbrooke constate qu'elle n'a pas l'expertise nécessaire pour produire un plan d'action visant à réduire les obstacles rencontrés par les personnes handicapées.

Actions réalisées

Le regroupement contribue à la préparation du plan d'action et s'engage à en réviser annuellement le contenu.

Résultats obtenus

Plusieurs gains relatifs à l'intégration et à la participation citoyenne sont réalisés.

Le vieillissement de la population engendre de nouveaux défis et besoins.

Le regroupement a réalisé un document de référence présentant les diverses situations rencontrées par les personnes handicapées.

Les familles se sentent mieux outillées et informées de leurs droits. Cet ouvrage est couramment utilisé et cité par les intervenants du réseau de la santé et des services sociaux.

En 2015, la CDPDJ a décrété les obligations des camps de jour à l'égard des enfants handicapés. Suite au jugement du Tribunal, les municipalités de l'Estrie ne savaient trop comment traiter le sujet.

Le regroupement a organisé une rencontre avec les directeurs des loisirs des municipalités afin de les informer de leurs obligations. Un coffre à outils a été réalisé.

Le travail des municipalités a été facilité et elles ont bien compris leurs obligations. On note une augmentation d'intégrations réussies sur le territoire.

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Obstacles rencontrés

Présence minime de personnes handicapées au sein du personnel dans les organismes publics de santé et de services sociaux.

Actions réalisées

Rencontre avec le CISSS (principal employeur de la région) et promotion d'une formation portant sur la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi ayant pour priorité la sélection des candidats en situation de handicap.

Résultats obtenus

La première formation à être dispensée dans un CISSS s'est tenue à Chandler en novembre 2015. Une quinzaine de recruteurs, professionnels et gestionnaires en ressources humaines ont été sensibilisés.

Insuffisance d'incitatifs pour encourager les personnes handicapées à intégrer le marché du travail.

Le regroupement a promu et a étroitement contribué à l'élaboration de la première planification stratégique de l'histoire du Service externe de main-d'œuvre en 2013-2014.

Création de la Fondation Mon sommet, dédiée à la promotion de l'intégration en emploi des personnes handicapées et dotée d'un budget de 200 000 \$. Le ROP est membre de son C.A.

Suite à l'adoption de la Loi 10, des organismes membres manquent d'information à propos de la réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux.

Le regroupement a obtenu la visite de la présidente directrice générale de l'ASSS-GÎM qui a fait le point sur cette restructuration majeure et ses impacts dans la région.

Les organismes membres cernent mieux les divers enjeux entourant toute la réorganisation du réseau et voient plus clairement où se situe leur contribution dans le respect de leur mission.

Kamouraska - Rivière-du-Loup Témiscouata - Les Basques

Obstacles rencontrés

Actions réalisées

Résultats obtenus

Une réglementation du cégep de Rivière-du-Loup et de la Ville oblige tous les utilisateurs à posséder une vignette, incluant les personnes handicapées qui en possèdent déjà une.

En concertation avec les autorités du cégep et de la Ville, des actions ont été entreprises par le regroupement afin de faire modifier la réglementation.

Le nouveau règlement a été modifié à l'automne 2013, éliminant ainsi la nécessité de deux vignettes pour les personnes handicapées.

À Rivière-du-Loup, on constate un manque d'espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées.

Des actions de sensibilisation et d'information ont été entreprises auprès des commerçants et des élus.

Plusieurs espaces de stationnements ont été ajoutés et la signalisation a été modifiée.

Dans une résidence pour aînés, une personne handicapée utilisant un fauteuil motorisé ne pouvait utiliser ce dernier en raison d'une réglementation inappropriée et discriminatoire.

Le regroupement a entrepris une série de démarches auprès d'organismes publics pour recueillir les informations pertinentes permettant d'aider la personne dans sa quête de justice.

Le règlement a été modifié, permettant ainsi à la personne concernée d'utiliser son fauteuil motorisé dans la résidence.

Lanaudière

Obstacles rencontrés

Le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle a cessé d'offrir des services en lien avec des activités socioprofessionnelles.

Actions réalisées

Concertation avec les organismes et réalisation d'un portrait des besoins avec les membres concernés en 2012 et réalisation de nombreuses actions de mobilisation et de sensibilisation.

Résultats obtenus

Le MSSS a compris l'urgence de la situation et a injecté 10M\$ dans les régions, dont près de 1,9M\$ pour la seule région de Lanaudière.

Confusion entre l'offre de services de soutien à domicile destinée aux personnes âgées et celle offerte aux personnes handicapées.

Le regroupement a entrepris une tournée des six tables de MRC afin de faire valoir l'unicité et les particularités des besoins des personnes handicapées.

Une nette amélioration dans la compréhension des différences entre les besoins des personnes âgées et ceux des personnes handicapées a été notée auprès de tous les partenaires concernés.

Des difficultés sont fréquemment rencontrées au niveau de la démarche Transition École Vie-Active (TÉVA) et la réalisation des Plans de service individualisé (PSI).

Concertation auprès du comité de partenaires travaillant à l'inclusion scolaire et actions auprès des organisations et des établissements, dont la tenue d'ateliers de formation pour les parents et intervenants.

La réalisation des PSI est à la hausse et l'on constate un plus grand engagement du côté des organisations et des établissements visant à optimiser, dans leurs actions, la démarche TÉVA.

Laurentides

Obstacles rencontrés

Depuis des années, les personnes handicapées et leur famille sont démunies devant la diversité de réseaux et de programmes régionaux en lien avec l'accès au logement.

Actions réalisées

Le ROP a réalisé un état exhaustif de la situation concernant tous les types d'habitation et programmes qui existent dans la région et a tenu un Forum sur les ressources résidentielles.

Résultats obtenus

160 participants dont des personnes handicapées, des proches et des partenaires des différents réseaux ont été informés sur les ressources et programmes disponibles, et sont mieux outillés.

Le plus gros transporteur de la région effectue des coupures de services dans le transport adapté.

Le ROP invite tous les organismes à se mobiliser pour faire modifier la décision du transporteur. Des représentations et des actions médiatiques sont réalisées.

Le transporteur revient sur sa décision et rétablit deux des trois services ayant été abolis.

Les personnes handicapées sont souvent sans emploi et sont désavantagées dans leur recherche par rapport à l'ensemble des chercheurs d'emploi.

Le ROP organise, avec divers partenaires, un Salon de l'emploi consacré spécifiquement aux personnes handicapées de la région. 24 employeurs sont présents au Salon, qui accueille plus de 450 visiteurs.

L'employabilité des personnes handicapées est augmentée.

Laval

Obstacles rencontrés

Le manque de financement des organismes en DI-TSA fait en sorte qu'ils ont des difficultés à offrir des activités de jour à une clientèle sans cesse grandissante.

Actions réalisées

Le regroupement et les organismes membres concernés se concertent afin de faire connaître à l'Agence de la SSS la situation qui prévaut et les besoins non comblés.

Résultats obtenus

Divers organismes s'engagent dans une entente de services et élaborent un cadre de référence en activités de jour afin de bonifier l'offre pour les personnes de 18 ans et plus ayant une DI ou un TSA.

Le faible taux horaire du salaire des préposés intervenant à domicile auprès des usagers du programme chèque emploi-service suscite des problèmes de recrutement et de rétention de personnel.

Après avoir étoffé son dossier, le regroupement transmet une lettre au CSSS et à l'Agence de la SSS afin de justifier une majoration du taux horaire.

Augmentation de 1\$ l'heure en 2013 et indexation du salaire à chaque année.

L'adoption de la Loi 10 a conduit à la disparition de lieux d'échange et de concertation entre le réseau et les organismes du secteur des personnes handicapées.

Le regroupement a sensibilisé la nouvelle équipe de direction du CISSS Laval au besoin de faire le point sur la restructuration dans le réseau de la santé avec les organismes membres.

Une rencontre s'est tenue avec le ROP, ses membres, la PDGA et le directeur des programmes déficience où les enjeux ont été discutés. D'autres rencontres sont à venir pour maintenir la communication.

Mauricie

Obstacles rencontrés

En 2004, présence d'une surcharge tarifaire imposée par certains propriétaires de taxis à l'égard des personnes utilisatrices d'un taxi adapté.

Actions réalisées

Le regroupement a validé les informations recueillies; un dossier a été élaboré et une plainte a été déposée à la Commission des Transports du Québec.

Résultats obtenus

Suite au jugement rendu, la décision invalidant cette pratique abusive a été transmise à l'ensemble des Coopératives des taxis du Québec.

En février 2015, un urgentiste du Centre Hospitalier régional de Trois-Rivières doit rapidement avoir recours à un interprète pour un patient coté niveau 1. Un délai maximum d'une heure avait été alloué.

Le regroupement a entrepris les démarches auprès d'une école régionale de cours de langue des signes et d'un service régional d'interprétariat.

Un interprète a été trouvé dans les délais prescrits et est rapidement intervenu à l'urgence.

Début 2000, outre l'hébergement en CHSLD, peu d'alternatives existent pour les personnes handicapées nécessitant de nombreuses heures de maintien à domicile.

Le regroupement et divers partenaires ont travaillé à la réalisation d'un projet d'hébergement dispensant des services de maintien à domicile 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

Depuis 2004, une résidence accueille 24 personnes handicapées et environ 45 personnes y travaillent.

Montréal

Obstacles rencontrés

Le CRDI annonce qu'il mettra fin à l'allocation de 4,36\$/jour visant à soutenir l'intégration en stage ou en atelier des personnes présentant une DI-TED-TSA.

Actions réalisées

Le regroupement se donne un plan d'action comprenant la conception d'un dossier démontrant l'impact d'une telle décision et fait des représentations auprès des intervenants concernés.

Résultats obtenus

En octobre 2014, le ministre de la Santé et des Services sociaux fait annuler la décision et ordonne aux Agences de la SSS de tout le Québec de maintenir l'allocation de fréquentation.

L'accessibilité aux services municipaux pose problème pour les personnes qui ont une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme.

Le regroupement a siégé au comité des partenaires de la Ville en accessibilité universelle et a contribué aux travaux pour l'élaboration d'une politique d'accessibilité universelle.

La Ville de Montréal utilise de plus en plus le langage simplifié dans sa documentation, ses portails internet et sa signalisation.

Le vieillissement des personnes qui présentent une déficience intellectuelle a suscité l'intérêt de produire une recherche.

Le travail a été effectué en recueillant le point de vue des personnes, des familles et des intervenants, afin de cerner les besoins des personnes vieillissantes vivant avec une déficience intellectuelle.

Le rapport qui sera publié documentera l'expérience du vieillissement, les options résidentielles, l'utilisation des services de santé et sociaux et les enjeux financiers de la retraite.

Richelieu-Yamaska

Obstacles rencontrés

Plusieurs jeunes adultes en perte d'autonomie non liée au vieillissement étaient hébergés en CHSLD et leur milieu de vie ne correspondait ni à leurs besoins, ni à leurs désirs.

Actions réalisées

Suite aux pressions du ROP, le CSSS a créé un comité de réflexion sur l'hébergement de ces personnes handicapées dans les CHSLD de son territoire.

Résultats obtenus

Une programmation jeune adulte a été consolidée, incluant une relocalisation des personnes, la révision de l'offre alimentaire et du loisir adapté de même que le développement d'activités facilitant leur autoréalisation.

Plusieurs lieux et édifices ne sont pas accessibles aux personnes handicapées.

Depuis des années, plusieurs actions ont été réalisées par le ROP auprès et avec divers partenaires concernant la promotion de l'accessibilité universelle dans les villes et les municipalités.

Granby a adopté une politique d'accessibilité universelle, Saint-Hyacinthe, une politique citoyenne faisant la promotion de l'accessibilité universelle. Le ROP est souvent sollicité pour son expertise.

La région a reçu du MSSS des sommes supplémentaires pour mieux répondre aux besoins des jeunes adultes de 21 ans et plus qui ont terminé leur scolarisation. La répartition des sommes était problématique.

Notre ROP, celui de la Rive-Sud, les CRDI et l'Agence avons travaillé à établir des lignes directrices transitoires afin de guider les CSSS lors des ententes de services à intervenir avec les organismes.

18 ententes de services ont ensuite été signées avec le document réalisé comme guide qui a aussi servi de modèle au MSSS pour le dossier des activités de jour.

Rive-Sud de Montréal

Obstacles rencontrés

Manque de stabilité et de financement des services de surveillance avant et après l'école pour les élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans, en réponse aux besoins de conciliation travail/famille.

Actions réalisées

Concertation avec les parents et 20 organismes dans tout le Québec pour définir une stratégie et présenter des revendications au ministère de la Famille et des Aînés et réclamer la création d'un programme.

Résultats obtenus

La ministère annonce la création d'un nouveau programme de soutien financier aux services de surveillance de l'ordre de 1M\$ par année, assurant ainsi un financement stable et récurrent.

Faiblesse de la participation citoyenne, absence de politique municipale en matière d'accessibilité universelle et disparités dans les fonctionnements des comités consultatifs et de suivis.

Promotion de l'accessibilité et de l'harmonisation des pratiques, création d'un modèle de politique et ateliers de sensibilisation à l'intention des employés et élus municipaux.

8 municipalités ont adopté un principe d'accessibilité universelle, 15 municipalités et 17 organismes ont suivi une formation encourageant l'action municipale et création d'outils d'évaluation pour les organismes.

Les mesures d'austérité ont un impact majeur sur les services reçus ou attendus. Le ROP se doit de créer un rapport de force, pour revendiquer auprès des instances concernées.

Développement d'un grand sondage, établissement des stratégies pour soutenir l'appropriation par les organismes membres et développement d'un mode d'emploi pour trier, filtrer et analyser les données.

Le projet a fait consensus et le sondage web est accessible à tous. Les résultats seront analysés et publiés en 2017 afin de soutenir les représentations auprès des différentes instances.

Saguenay

Obstacles rencontrés

Négligence constatée dans certaines écoles lors du rangement des appareils destinés aux enfants sourds.

Actions réalisées

Le regroupement a fait quelques approches auprès des personnes responsables afin de les sensibiliser à la situation.

Résultats obtenus

Des ajustements ont été effectués et l'on constate un maintien adéquat des équipements spécialisés.

Retards considérables dans l'évaluation des besoins d'adaptation de domicile, causant préjudice aux personnes handicapées.

Le regroupement a contacté la personne responsable au Programme d'adaptation de domicile afin de partager ses inquiétudes.

Formation de plusieurs personnes aptes à effectuer le travail d'évaluation en l'absence de la responsable du programme.

L'hébergement prématuré de jeunes personnes en CHSLD, par manque de maintien à domicile, est très préoccupant.

Le regroupement a mis en contact tous les partenaires concernés et capables de contribuer à la création d'une ressource de maintien à domicile.

Construction d'un édifice à logements subventionnés pouvant accueillir neuf personnes handicapées avec services 24 heures sur 24, 365 jours par année.

Les regroupements régionaux membres de l'AQRIPH

Abitibi

Regroupement d'associations de personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue
(819) 762.8956

Bas-du-Fleuve

Regroupement des organismes de personnes handicapées du Bas-du-Fleuve
(418) 723.1807

Centre-du-Québec

Regroupement d'organismes de personnes handicapées du Centre-du-Québec
(819) 818.1374

Côte-Nord

Table de concertation des associations de personnes handicapées de la Côte-Nord
(418) 589.3634

Estrie

Action Handicap Estrie
(819) 821.4245

Gaspésie, Les Îles

Regroupement des associations des personnes handicapées de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
(418) 782.2923

Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Les Basques

Fédération pour personnes handicapées du KRTB
(418) 867.5885 (poste 110)

Lanaudière

Table de concertation régionale des associations de personnes handicapées de Lanaudière
(450) 755.1488

Laurentides

Regroupement pour la concertation des personnes handicapées des Laurentides
(450) 432.2229

Laval

Regroupement des organismes de promotion de personnes handicapées de Laval
(450) 668.4836

Mauricie

Regroupement d'organismes de promotion des personnes handicapées Région Mauricie
(819) 372.1036

Montréal

Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle
(514) 255.8111

Richelieu-Yamaska

Groupe des associations de personnes handicapées Richelieu-Yamaska
(450) 771.1002

Rive-Sud de Montréal

Groupe des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud de Montréal
(450) 923.1548

Saguenay

Groupe des organismes des personnes handicapées du Saguenay
(418) 545.6228



Alliance québécoise des regroupements régionaux
pour l'intégration des personnes handicapées

Le logo de l'AQRIPH présente une structure décisionnelle à forme pyramidale inversée. Tout en haut de la pyramide, les personnes handicapées, ensuite les organismes de base, les regroupements régionaux et finalement, l'AQRIPH.

Le triangle inversé démontre que les décisions sont prises en fonction des besoins que les personnes handicapées et les familles expriment aux organismes de base. Ces derniers les transmettent aux regroupements régionaux qui eux, en concertation, déterminent les orientations de l'AQRIPH.

Les flèches de 3 couleurs illustrent les 3 niveaux d'intervention du milieu associatif de l'AQRIPH :
le local, le régional et le national.

Le logo de l'AQRIPH inséré dans la carte du Québec dans l'illustration de la couverture démontre l'importance de la place occupée par les organismes dans les régions et le rayonnement de ces organismes qui passe du local au national via les regroupements régionaux.

**Merci à tous de votre appui à notre réseau,
de quelque nature qu'il soit !**

www.aqriph.com

© AQRIPH 2016